

République Française

Département Hérault – Arrondissement de Montpellier

Commune de Garrigues



Procès-verbal Conseil Municipal du 14 avril 2025

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MARY, Le Maire, pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Ouverture de la séance : 19h05

Présents :

Patrick MARY, Alain SOUSSEN, Frédérique ALBERT, Incarnation SCHMID LOSSBERG, Stève LECHEVALIER, Elodie MARTIN, Michel HENRION, William VALAT, Wladimira GRONCHI

Procuration(s) :

Absent(s) : Emilie GAUTIER

Secrétaire de séance : Mme Elodie MARTIN a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2025
- 2 Approbation du Compte de gestion 2024
- 3 Vote du Compte administratif 2024
- 4 Affectation du résultat 2024
- 5 Vote des deux taxes locales 2025
- 6 Vote du Budget primitif 2025
- 7 Décisions du Maire
- 8 Questions diverses

1. Procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2025

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2025 a été approuvé à l'unanimité des présents.

2. Approbation du Compte de gestion 2024

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2024 (Budget M57), les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024, y compris celles relatives à la "journée complémentaire" ;
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur Patrick MARY, et, à l'unanimité des membres présents, **DECLARE** que le compte de Gestion (Budget M57), dressé pour l'Exercice 2024 par Monsieur le Trésorier Principal du Service Gestion Comptable Est de Saint-Mathieu de Trévières, visé et certifié conforme par l'ordonnateur dans ses résultats, n'appelle pas d'observation.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents.

3. Vote du Compte administratif 2024

Monsieur Michel HENRION, conseiller municipal présente au Conseil Municipal le compte Administratif 2024 de la commune qui se compose comme suit :

Résultat de l'exercice 2024

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	339 043,13€	515 327,26€
Investissement	295 172,83€	584 610,89€
Résultats	634 215,96€	1 099 938,15€

Résultat de clôture de l'exercice 2024

	Résultat clôture 2023	Résultat exercice 2024	Résultat clôture 2024
Investissement	-190 239,47€	289 438,06€	99 198,59 €
Fonctionnement	329 464, 74€	176 284,13€	315 509€

Considérant que le Compte Administratif présenté est en tout point conforme au Compte de Gestion établi par le Comptable Public de la Collectivité,
Hors de la présence de M. Patrick MARY, Maire et par délégation ordonnateur de la commune,
Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur Michel HENRION,
Et, à 9 voix Pour, 0 voix contre et 0 Abstentions des membres présents,
Le Compte Administratif 2024 (Budget M57) est adopté à l'unanimité.

4. Affectation du résultat 2024

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2024, Budget M57,
Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2024 (Budget M57) de la façon suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024	
BUDGET M57	
Résultat au 31/12/24 EXCEDENT SECTION FONCTIONNEMENT.....	315 509,40€
♦ Affectation à l'excédent reporté Section Fonctionnement « report à nouveau créditeur » cpte 002	199 289,90€

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés d'affecter le résultat d'exploitation 2024 comme énoncé ci-dessus.

5. Vote des deux taxes locales 2025

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le Conseil Municipal doit voter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Monsieur Patrick MARY, Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter le taux des trois taxes locales pour l'élaboration du Budget 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de

- **NE PAS MODIFIER** les taux existants.

Ainsi les taux votés sont les suivants :

Taxe foncière bâti (Taux communal : 7,95 % + taux départemental de TFPB 2020 : 21,45 %	29,40 %
Taxe foncière non bâti	27.55 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	6.89 %

6. Vote du Budget primitif 2025

Monsieur Patrick MARY, Maire, présente au Conseil Municipal les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2025 (Budget général – M57) :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	502 454,40 €	502 454,40 €
Section Investissement	324 028,03 €	324 028,03 €
Totaux	826 482,43 €	826 482,43 €

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur Patrick MARY, Maire, et, à l'**unanimité** des membres présents,

APPROUVE les propositions du Budget Général pour 2025, en dépenses et en recettes.

DIT que ce budget est voté

Au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'Investissement

7. Décisions du Maire

Pas de décisions du maire.

8. Questions diverses

Pas de questions diverses.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été passé en revue, M. le Maire, Patrick MARY, remercie les membres de son Conseil et lève la séance.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Monsieur Patrick MARY, Maire de Garrigues,

Sous réserve d'approbation lors du prochain Conseil Municipal

